

DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE
ARRONDISSEMENT D'AUTUN
CANTON DE SAINT-VALLIER
COMMUNE DE SANVIGNES-LES-MINES

Délibération du conseil municipal

SEANCE DU 6 FÉVRIER 2023

Délibération n°CM2023_13

Convocation du 30 janvier 2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

Quorum : 14

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de votants : 27



Thème : AFFAIRES SPORTIVES ET ASSOCIATIONS SPORTIVES

Objet : Course des lacs 2023-tarifs

L'an deux mil vingt-trois et le six du mois de février, le Conseil Municipal de la Commune de SANVIGNES-LES-MINES, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude LAGRANGE, Maire.

Sont présents : M. LAGRANGE, Mme PERRIN, M. FOURRIER, Mme SEVIN, M. DEFACHELLE, Mme GRANDO, M. PICHARD, Mme RICHARD-PERROT, M. GRAS, Mme GILLOT, Mme CARNOT, M. DE ABREU, M. PAQUAUX, M. WACKENHEIM, Mme ZARÉBA, Mme DOUHARD, M. JATOCHA, M. LABAUNE, M. TREUILLET, Mme MAES, Mme PRIET, M. ANDRÉ, Mme ROUSSEAU.

Sont excusés : Mme FRÈRE qui a donné pouvoir à Mme ZARÉBA
Mme BRUNEL qui a donné pouvoir à M. DE ABREU
M. LOCTIN qui a donné pouvoir à Mme PERRIN
M. MARTIN qui a donné pouvoir à Mme ROUSSEAU.

Secrétaire de séance : Madame Anne SEVIN

RAPPORT PRESENTÉ PAR : F GRAS.

Cette manifestation municipale est organisée en partenariat avec le comité des fêtes de Sanvignes et au profit de la Ligue contre le cancer. Elle se déroulera le dimanche 12 mars 2023 de 8h00 à 13h00

Le rapporteur propose de fixer les tarifs suivants :

- Inscriptions à l'avance : (jusqu'au jeudi 9 Mars)

Grande course (15 km) : 12 euros

Petite course (8<9km) : 8 euros

Course poussin/benjamins (1km) : Gratuit

Course Minimes/cadets (2km) : Gratuit

Marche : 2 euros

1 euro par inscription reversé à la ligue contre le cancer

- Inscriptions sur place : le prix sera augmenté de 3 euros sauf pour la marche (même tarif : 2€)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Adopte les tarifs ci-dessus proposés pour l'édition 2023 de la course des lacs.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Jean-Claude LAGRANGE.



La secrétaire de séance,

Anne SEVIN.

Transmis à la Sous-Préfecture le 13.02.2023

Publié sur le site internet de la commune le 14.02.2023